

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 36 (1990)
Heft: 17

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment rajeunir un jour pour quelques francs par mois:

Les primes des caisses-maladie se calculent sur la base de l'année d'affiliation à l'assurance. En d'autres termes: si vous revenez un jour en Suisse et que vous souhaitez vous assurer contre la maladie et les accidents, vous paierez des centaines de francs de cotisations de plus par année que si vous adhérez à l'assurance dès maintenant.

C'est là la raison pour laquelle Le Fonds a créé, d'entente avec la Société suisse Grutli, une assurance qui ne vous vieillira pas plus que vous ne l'êtes aujourd'hui. Cela ne vous coûtera que quelques francs par mois et le Grutli vous acceptera dans l'assurance individuelle sans nouvelles réserves lorsque vous rentrerez définitivement en Suisse. Il appliquera le tarif des primes correspondant à votre âge actuel. Vous pourrez en outre activer l'assurance lors d'un congé passé en Suisse.

Dès 1991, les diverses catégories d'âge feront l'objet d'une nouvelle classification et les primes seront relevées en conséquence. Si vous vous décidez à adhérer en 1990 déjà, vous bénéficierez dès lors d'un deuxième avantage: du tarif inférieur appliqué jusqu'à maintenant. Ne tardez donc pas à nous retourner le coupon.

COUPON

Oui, faites-moi parvenir les informations détaillées sur l'assurance qui permettra de me rajeunir de quelques années, voire de décennies.

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Immatriculé à la
représentation suisse de

Coupon à retourner à:

LE FONDS

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger,
Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.

**AGISSEZ RAPIDEMENT -
VOUS EN BÉNÉ-
FICIEZ LARGEMENT:
DE PRÉFÉRENCE
AVANT LA FIN 1990!**

